Economies budgétaires : le comptable et le politique

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **40 (2003)**

Heft 1558

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1021350

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le comptable et le politique

Le Conseil fédéral renonce à des choix budgétaires affirmés. La collectivité pourrait en payer le prix dans l'avenir.

L'évolution de la situation financière de la Confédération ne peut laisser le gouvernement indifférent. Mais la réaction du Conseil fédéral ne convainc pas. Ce dernier a fait le choix de répartir équitablement les sacrifices entre les différents secteurs d'activités de l'Etat. Par cet exercice de justice distributive en matière de coupes budgétaires, il espère atténuer les jalousies que pourrait faire naître le traitement préférentiel de l'un ou l'autre secteur et minimiser ainsi les résistances à son projet.

Ce faisant, le Conseil fédéral abdique sa fonction proprement politique qui consiste à procéder à des choix, à indiquer des priorités. Cette abdication est particulièrement sensible dans le domaine de la formation. Unanimement reconnues comme une tâche de première importance pour l'avenir du pays, la recherche et la formation se sont vues promettre une enveloppe budgétaire en hausse de 6%, hausse aussitôt réduite à titre préventif de 1 à 1,5%, puis maintenant d'un nouveau pour-cent. Les universités, les hautes écoles spécialisées et la formation professionnelle se verront ainsi privées de 1,5 milliard au cours des quatre prochaines années, alors même que la dotation initialement prévue était considérée par le Conseil fédéral comme indispensable pour maintenir le niveau de formation et stimuler l'innovation.

Ce recul de l'investissement public risque bien à terme de peser d'un prix collectif plus élevé que les économies réalisées. Tel est aussi le cas dans le secteur des économies d'énergie. Le programme «Energie Suisse» - 55 millions de francs - est supprimé. Or grâce aux incitations, notamment financières, les économies d'énergie et les énergies renouvelables sont stimulées, ce qui contribue à la réalisation du programme helvétique de protection du climat. Et ces incitations modestes induisent des investissements de l'ordre de 800 millions de francs, lesquels engendrent à leur tour des rentrées fiscales (TVA seulement) de 60 millions. *jd*

Rendre plus juste le scrutin proportionnel

Les systèmes électoraux en vigueur dans les communes et cantons suisses favorisent les grands partis et faussent la volonté populaire.

En Suisse, à l'exception des Grisons, les élections parlementaires dans les cantons et les communes obéissent aux règles de la proportionnalité. Introduit au niveau fédéral en 1919, à la suite d'une initiative populaire, ce type de scrutin garantit une représentation équitable des forces politiques en présence. Une garantie trop souvent théorique du fait du découpage territorial en cercles électoraux par trop inégaux. En effet, quand une circonscription n'a droit qu'à un nombre restreint de sièges parlementaires, la répartition proportionnelle de ces sièges n'est pas possible ; seuls les grands partis tirent leur épingle du jeu au détriment des petites formations. La volonté populaire s'en trouve faussée.

Dans un arrêt récent, le Tribunal fédéral a clairement condamné cette situation. Il se prononçait sur le mode de scrutin de la ville de Zurich qui répartit les 125 sièges du législatif communal entre 12 cercles électoraux très inégaux. La métropole de la Limmat doit revoir son découpage d'ici le terme de la présente législature. Le canton de Zurich connaît le même problème, tout comme la Confédération. Les cantons faisant office de circonscription pour les élections au Conseil national et le nombre de sièges en compétition étant réparti en fonction de la population, une dizaine d'entre eux ne peut assurer une représentation véritablement proportionnelle de leur corps électoral (*DP* 1509).

La solution la plus simple consisterait à réunir les plus petites circonscriptions (cercles, districts, cantons) de manière à homogénéiser le poids démographique des sièges à pourvoir. Mais on se heurte à des découpages historiques qu'il est difficile de modifier. Le canton de Zurich croit avoir trouvé une issue qui pourrait d'ailleurs être reprise par la Confédération.

Ce modèle, développé par un mathématicien allemand, combine deux innovations. Dans un premier temps, le canton est considéré comme une seule circonscription. Les 180 sièges du Grand Conseil sont attribués aux partis proportionnellement aux suffrages de liste. Puis, dans un deuxième temps, ces sièges ayant acquis une couleur politique, ils sont répartis entre les districts proportionnellement à leur population. Ainsi est réalisée une équité optimale en matière politique et régionale. Chaque voix compte et une liste de parti, qui dans un district, n'obtient pas de siège, sera prise en considération par contre pour leur répartition au niveau cantonal. Une simulation de l'Office cantonal de la statistique montre que ce modèle, appliqué aux élections du 6 avril dernier, aurait réduit la députation de l'UDC de six sièges, celle des socialistes de quatre sièges, alors que les radicaux, la liste de l'Alternative de gauche et l'Union fédérale démocratique auraient amélioré leurs posi-